



Arrêté temporaire concernant la réglementation de la circulation et du stationnement lors des préparatifs, du défilé et du feu d'artifice de la parade lumineuse le 10 septembre 2021

Considérant que la municipalité d'Aubergenville organise le vendredi 10 septembre 2021, une parade lumineuse dans les rues d'Elisabethville et un feu d'artifice dans le parc Nelly Rodi,

Considérant que pour assurer la sécurité, il convient de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules lors des préparatifs, du défilé de la parade lumineuse et du feu d'artifice,

Article 1 : Du jeudi 9 septembre 2021 à 17h au vendredi 10 septembre 2021 à minuit, le stationnement et la circulation des véhicules, à l'exception des véhicules de secours et de sécurité, seront interdits sur le parking du marché couvert. Article 2 : Le vendredi 10 septembre 2021 de 8h à minuit, le stationnement sera interdit à l'occasion du défilé de la « Parade Lumineuse » dans les voies suivantes :

- Place de l'Etoile et sa contre allée,
- Parking de l'Espace Jeunes,
- Boulevard de Mantes entre l'avenue de Liège et la place de l'Etoile,
- Boulevard du Commerce entre la place de l'Etoile et l'avenue de Dixmude,
- Avenue de Dixmude entre la place Louvain et le boulevard du Commerce,
- Boulevard Louis Renault entre la rue de la Garenne et la place Louvain,
- Avenue du Maréchal Foch entre le Boulevard Jacques Bertin et la place Louvain,
- Rue de la Ferme (ouverture de la barrière),
- Parking du complexe sportif Alain Mimoun.

Article 3 : Les restrictions de circulation suivantes seront appliquées le vendredi 10 septembre 2021 A partir de 14h, l'accès au boulevard du Commerce sera interdit par les rues adjacentes. La circulation sera interrompue à partir de 20h30, par les services de Police Municipale, au passage du défilé de la « Parade lumineuse » sur les voies suivantes :

- Boulevard de Mantes entre l'avenue de Liège et la place de l'Etoile,
- Place de l'Etoile,
- Boulevard du Commerce,
- Avenue de Dixmude entre la place Louvain et le boulevard du Commerce,
- Place Louvain.

La circulation sera interdite à partir de 22h, et pendant toute la durée du feu d'artifice, sur les voies suivantes :

- Avenue du Maréchal Foch entre le boulevard Jacques Bertin et la place Louvain,
- Place Louvain,
- Boulevard Louis Renault entre la rue de la Garenne et la place Louvain.

Début des travaux

10/09/2021

Fin des travaux

10/09/2021

Documents

[Arrêté N°21/120 - Réglementation de la circulation et du stationnement lors des préparatifs, du défilé et du feu d'artifice](#)